

VUES NOUVELLES SUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES
 LYONNAISES D'APRES LES SOURCES ALLEMANDES
 (1940 - 1944)

En ce domaine, l'originalité de l'information de source allemande se confond pratiquement avec son unicité. Pour cette période, où se posèrent aux industriels lyonnais les deux problèmes indissolublement liés de la survie de leur entreprise et d'une nécessaire collaboration forcée ou spontanée avec l'occupant allemand, la documentation française, tant publique que privée, est absente, - le plus souvent (destructions massives en 1944, destructions et "pertes" ultérieures, refus de communication) -, muette, évasive ou trompeuse. Une enquête nationale lancée depuis deux ans par le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale et la Commission d'Histoire économique et sociale présidée par Jean Bouvier, s'est heurtée un peu partout aux mêmes lacunes d'information (1).

C'est dire l'intérêt exceptionnel de la documentation allemande sur le sujet. Elle est conservée par le Militärgeschichtliches Forschungsamt de Fribourg en Brisgau, dirigé par le Professeur Hans Umbreit, où ont été rassemblés tous les documents émanant de la Wehrmacht, qui avaient été généralement saisis par les troupes alliées en 1944-1945 et qui furent progressivement restituées à l'Allemagne par les dépôts d'Archives Fédérales des Etats Unis d'Amérique (2). Même si le

(1) Voir dans le Bulletin du Comité, n^{os} 225 et 227 (mars-avril et août-octobre 1977) plusieurs rapports établis par MM. E. Dejonghe, P. Fridenson, P. Mermet, M. Papy et présentés au Colloque de Sèvres (mai 1976). P. Fridenson a dressé une liste type de 28 questions sur l'histoire des entreprises françaises de 1939 à 1944 (Bulletin n^o 225, pp. 38-40).

(2) Sur ces archives américaines, un article de J.E. Miller dans la Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, n^o 103, juillet 1976, pp. 73-93.

principe de classement par grands services administratifs et par grandes unités combattantes ne facilite pas une recherche française d'histoire locale, la région lyonnaise apparaît doublement privilégiée dans une masse documentaire qui couvre très inégalement la France. D'abord, parce que Lyon, et c'est bien connu, fut, dès l'été 1940, le siège de multiples services militaires allemands pour toute la zone non occupée, dans le cadre des accords de Wiesbaden ; après novembre 1942, c'est tout l'Etat Major de l'O K W Sud-Frankreich qui y installe ses bureaux. Et surtout, parce que la retraite allemande s'opéra en bon ordre en septembre 1944, que Lyon fut évacuée avant d'être "libérée", que les destructions d'archives par les soins des Allemands eux-mêmes furent assez limitées ; et la chance voulut que les caisses d'archives lyonnaises échappèrent aux combats et aux attaques aériennes sur la longue route du repli allemand (3). De Lyon à Fribourg, via Nuremberg, Washington, Alexandria (Virginie) ou Suitland (Maryland), une très abondante documentation sur l'occupation allemande à Lyon a pu nous être conservée intacte, selon toutes les apparences, du moins. Elle a été déjà largement exploitée par deux de mes étudiants germanistes dans des maîtrises d'histoire allemande d'une très grande valeur : Jacques Natali sur "L'occupation et l'occupant allemand à Lyon de 1940 à 1944" (4) et Martine Commarmond sur "L'activité économique lyonnaise pendant la seconde guerre mondiale d'après les sources militaires allemandes : contrôle et collaboration". C'est à ce dernier travail que nous empruntons la matière de cette brève note documentaire.

(3) Nous renvoyons à F. Rude, Libération de Lyon et de sa région, (Hachette, 1974) et à un mémoire de maîtrise d'histoire allemande, rédigé à partir des archives de la Wehrmacht (journaux de marche des Unités et rapports des services administratifs) : "La fin de l'occupation et la retraite allemande dans la région lyonnaise" (1974, Geneviève Gerin).

(4) Partiellement résumé dans un article pour le prochain numéro des Cahiers d'Histoire (1977-4).

1) Les organismes allemands de contrôle de l'activité économique.

Etablie conformément aux clauses de l'article 22 du traité d'armistice (accords de Wiesbaden), une Inspection de Contrôle de l'Armement siège à Bourges pour toute la zone non-occupée (5). Cinq commissions de contrôle (6), réorganisées à plusieurs reprises, sont établies à Clermont-Ferrand (K. K. 1), Lyon (K. K. 2), Toulouse (K. K. 3), Avignon (K. K. 4) et Grenoble (K. K. 5) ; jusqu'en septembre 1943, les deux dernières relevaient de l'inspection de contrôle italienne de Turin. La commission de contrôle installée à Lyon, hôtel Carlton, couvre les cinq départements du Rhône, de l'Ain, de la Loire, de la Saône-et-Loire et du Jura. Les officiers allemands, accompagnés par des officiers de liaison français, sont tenus d'assurer des visites périodiques de toutes les usines travaillant de près ou de loin à des fabrications d'armement, dont la liste avait été dressée par la Commission de Wiesbaden à l'automne 1940. L'administration militaire allemande étendit par la suite son contrôle à d'autres usines susceptibles de travailler pour l'Allemagne et le faisant effectivement : les usines "préférentielles" (V. Betriebe) et les usines "protégées" (S. Betriebe), dans le contexte particulier du plan Speer. Les visites sont nombreuses et régulières : dans l'hiver 1940-1941, par exemple, les firmes lyonnaises subissent pratiquement une visite hebdomadaire et, du 1er septembre 1940 au 1er Janvier 1941, les officiers de la commission lyonnaise parcourent en 4 mois 67 000 kilomètres, leurs collègues de Clermont 80 000 et ceux de Toulouse 164 000.

Après sa réorganisation en septembre 1943, le Rüstungskommando de

(5) Rüstungskontrollinspektion, en abrégé K.I. (Rü).

(6) Rüstungskontrollkommission, en abrégé Rü. K. K. En septembre 1943, la Commission de Lyon devient le Rüstungskommando (Rü. Kdo) et son activité s'étend aussi sur les départements qui relevaient jusqu'alors de la Commission de Grenoble (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Ardèche).

Lyon est divisé en quatre groupes : approvisionnement, armement, main-d'œuvre et habillement. Le groupe "approvisionnement" est chargé de la prospection des commandes de toutes sortes et de l'exécution des contrats : il classe les entreprises et accorde les homologations "V" ou "S Betrieb". Le groupe "armement" contrôle les fournitures de matières premières et d'énergie aux entreprises, assure les transports et met en place la protection des usines contre les attaques aériennes. Le groupe "main-d'œuvre" doit concilier deux tâches contradictoires : rassembler les travailleurs requis pour l'Allemagne dans le cadre de la Relève puis du S T O et aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de main-d'œuvre. Le groupe "habillement", beaucoup plus réduit, semble ne s'occuper que des commandes d'équipement et des fournitures nécessaires à leur exécution (tissus et surtout cuir). Une "antenne" (Aussenstelle) est installée à Saint-Etienne avec deux groupes seulement (armement et approvisionnement). En avril 1944 une deuxième "antenne" est installée à Annecy pour les deux départements savoyards. Coiffés par un service administratif commun, l'Adjutantur (7), les différents organes de la commission lyonnaise occupent au total, en décembre 1943, une soixantaine de militaires dont douze officiers, sous le commandement de l'Oberst Urbich.

2) Les buts de la Commission allemande.

Ils s'inscrivent d'abord assez strictement dans les stipulations des accords de Wiesbaden : recenser les entreprises classées "Rüstung", contrôler les fabrications et les stocks, veiller à l'exécution des commandes allemandes. En 1942, la politique économique allemande s'infléchit vers une exploitation systématique,

(7) Chargé entre autres tâches (personnel, comptabilité, matériel, véhicules, logement) de tenir les archives de la Commission puis du Kommando de Contrôle. Cette fonction a été admirablement remplie, sous la direction du capitaine Kumpers.

c'est-à-dire un pillage des ressources françaises en produits et en main-d'œuvre et l'occupation militaire de la zone Sud, après novembre 1942, lui fournit des moyens supplémentaires de contrôle et de pression. Aux réquisitions déjà effectuées à l'automne 1940 et que la Commission Lyonnaise en accord avec la Chambre de Commerce chiffre à 174 millions de francs (8), s'ajoutent les transferts de marchandises vers la zone occupée en application du pacte franco-allemand, puis le démontage et le transport des machines en Allemagne entre janvier et août 1943 dans le cadre de l'"action Simonis", enfin le pillage systématique qui devait précéder la destruction des usines importantes (9).

Une préoccupation constante de la Commission Lyonnaise a été le placement des contrats militaires ou civils. Les dossiers du "Service de liaison de l'économie allemande, Bureau de Lyon" sont volumineux et montrent à l'évidence le désir de collaboration économique exprimé par un nombre important d'entreprises et même par des secteurs entiers de l'industrie lyonnaise. C'est ainsi qu'un relevé des fabrications daté de mars 1942 recense 13 entreprises métallurgiques de la région lyonnaise associées au vaste programme franco-allemand de construction d'avions : SOMUA pour les cockpits, BRONZAVIA pour les commandes, Carrosserie Automobile J. BESSET (Annonay) pour des pans de carlingues, VERMOREL (Villefranche) pour des accumulateurs de gaz, Compagnie Générale pour l'Équipement Aéronautique (Villeurbanne) pour des ressorts, Marius MARTIN pour des mollettes, DELLE pour des ressorts, Mécanique Générale Française pour des cylindres, SIGMA

(8) Leur paiement s'effectuera entre le 15 mai et le 1er juillet 1942 par les soins d'un bureau de liquidation dirigé par le capitaine Giel de la Commission de Wiesbaden. Il ne donne lieu, semble-t-il, à aucune contestation.

(9) Ordre de destruction du 18 août 1944 (O.K.W. Süd-Frankreich). Les plans d'usines étaient rassemblés et les commandos de destruction constitués. Sauf pour les voies de communication et les ponts, leurs interventions furent rares dans les établissements industriels eux-mêmes. Pourquoi ce respect du potentiel industriel lyonnais ?

(Vénissieux) pour des pièces détachées de moteurs Gnome-et-Rhône (10), ZENITH pour des carburateurs (11) MARTIN MOULET et Cie (Oullins) pour des pompes, Fonderies et Forges de Crans pour des carters de fonte, Magneto-France S.A. pour des aimants et des bougies (12). Dans un tout autre domaine, le Syndicat de la soierie, privé depuis plusieurs mois de matières premières et de commandes, recherche et obtient dès l'automne 1940, après plusieurs entretiens avec le Dr Hartmann, la promesse d'un approvisionnement mensuel régulier à partir des stocks chinois et japonais et un premier contrat de fabrication de 100 000 mètres de soie à parachutes. Les documents allemands très précis et très circonstanciés prouvent de façon irréfutable une volonté permanente de collaboration chez beaucoup de patrons lyonnais, même et surtout parmi ceux qui furent acquittés de ce chef d'accusation en 1945-1946.

3) L'apport d'un document sériel : les questionnaires d'entreprises.

Diffusé en novembre 1943 dans la quasi totalité des entreprises lyonnaises, ce questionnaire (Betriebsübersicht) devait être rempli, sous leur responsabilité, par les directeurs des firmes. Quelques mentions marginales montrent que le Rüstungskommando contrôlait scrupuleusement les déclarations. Les dossiers conservés à Fribourg rassemblent environ 300 questionnaires remplis entre le 1er et le 20 novembre 1943. Nous donnons en Annexe 1, la liste des questions posées dans un document bilingue de quatre pages. Plusieurs rubriques recourent assez exactement les questions souhaitées par P. Fridenson pour les monographies d'entreprises 1940-1944. Outre l'état détaillé du personnel, le questionnaire allemand recense

(10) A partir des pièces brutes fournies par la firme Holtzer d'Unieux.

(11) Voir l'Annexe II

(12) Cette prospection méthodique de la production régionale ne confirme pas la thèse, récemment exposée par Peter F. Klemm, d'une assez faible sollicitation du potentiel aéronautique français par le Luftwaffe (P. E. Klemm : "La production aéronautique française de 1940 à 1942, Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale n° 107, juillet 1977, pp. 53-74)

assez bien la totalité des problèmes de main-d'œuvre (origines, formation, qualification, discipline, durée du travail, salaires aux pièces, etc); y compris ceux posés par le S T O ; la destination des commandes (Wehrmacht, Allemagne, France) est une indication précieuse, à recouper avec les dossiers individuels d'entreprises évoqués plus haut. Pour le détail des fabrications dans les entreprises classées "Rüstung", c'est-à-dire la quasi totalité des usines métallurgiques et une bonne partie des usines de produits chimiques, on peut se reporter utilement aux rapports de visite établis par la Commission dans l'hiver 1940-1941 et mesurer une évolution.

D'octobre 1940 à février 1941, ces rapports de visite sont en effet pratiquement hebdomadaires pour la grande majorité des entreprises travaillant à des fabrications d'armement. Nous donnons en Annexe 2 la reproduction d'un de ces rapports, établis le 27 novembre 1940 sur la Société des Carburateurs Zénith. Les renseignements sur la main-d'œuvre sont très succincts et les temps ne sont pas encore venus, où l'exécution des consignes de Speer conduit à des investigations méthodiques sur les ressources humaines des entreprises. Par contre, l'inventaire des fabrications est très détaillé : types de carburateurs, destinations, stocks, destructions. La distinction des matériels est spécifiée avec précision : Lutwaffe, armée de terre allemande (Heer), commandes passées par la firme roumaine Industria Aeronautica Romana. On peut observer que la Commission allemande avait soumis le 9 octobre 1940 l'exécution des commandes roumaines à une autorisation préalable que la firme Zenith omet de solliciter : le 6 novembre, les fabrications pour la Roumanie doivent être stoppées (13). Une documentation de ce type permet donc non seulement de suivre dans le détail l'activité hebdomadaire de la plupart des

(13) Rappelons que c'est en octobre 1940 qu'Antonescu prend le pouvoir et que 12 divisions de la Wehrmacht occupent la totalité de la Roumanie. Voir aussi l'ouvrage récent de Philippe Marguerat, Le IIIe Reich et le pétrole roumain, 1938-1940, Genève, 1977, 231 p.

entreprises métallurgiques et chimiques de la région lyonnaise : elle ouvre des perspectives très éclairantes sur la politique économique du Reich allemand telle qu'elle se met progressivement en place dans le cadre de l'Europe en voie de germanisation (14). A partir de mars 1941, la collection des rapports est beaucoup moins fournie, dans la mesure où s'espacent les visites d'entreprises par les officiers de la Rüstungskommission de Lyon. A l'automne 1941, ces rapports cèdent la place à la correspondance qui entoure la conclusion des accords de fabrication entre les entreprises lyonnaises ou régionales et la clientèle allemande. Une collaboration délibérée s'ajoute au contrôle imposé. Son histoire est possible.

G. GARRIER.

(14) On peut se reporter utilement aux ouvrages fondamentaux de Eberhard Jackel (traduction française, La France dans l'Europe de Hitler, Fayard, 1968), Alan S. Milward (The New Order and the French Economy, Oxford, 1970) R. Wagenführ (Die deutsche Industrie im Kriege, Berlin, 1963) et Dietrich Eichholz (Geschichte der deutschen Kriegswirtschaft, Berlin, 1969).

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de questionnaire adressé par le Rüstungskommando de
Lyon aux établissements régionaux (novembre 1943)

1°) Renseignements sur l'établissement :

Nom Téléphone
 Adresse
 Directeur
 Filiales à Maison Principale à
 L'entreprise est-elle classée : Rüstungsbetrieb ? V. Betrieb ? S. Betrieb ? Depuis
 quand ?
 Effectif total au 1er Juin 1942 ?
 " " à ce jour ?
 Envoi d'ouvriers en Allemagne, depuis le 1er Juin 1942
dont spécialistes

Etat de l'effectif à ce jour :

	Hommes	H. de 18 à 50 ans	Femmes	F. de 18 à 50
	(Total)		(total)	ans

- a) Ensemble des employés
 dont employés commerciaux
 " " techniques
 " apprentis commerciaux
 " " techniques

- b) Ensemble des ouvriers
 dont ouvriers métallurgistes
 " autres ouvriers qualifiés
 " ouvriers spécialisés
 " manœuvres
 " apprentis

Proportion de la main-d'œuvre féminine

Augmentation de cette proportion et causes

Proportion des ouvriers qualifiés

Mesures prévues pour l'embauche des ouvriers qualifiés

Origine des ouvriers qualifiés.

2°) Durée du travail :

Durée hebdomadaire : depuis quand ?
 Une augmentation est-elle prévue ?
 Quelles sont les raisons qui s'y opposent ?

3°) Nombre de malades et discipline du travail :

Pourcentage des malades (moyenne mensuelle) : Total H F
 Pourcentage d'absences non excusées (" ") : Total H F
 Mesures prises pour l'amélioration de la discipline du travail (contrôles, punitions, etc. . .)

4°) Reclassement et rééducation

Combien d'ouvriers ont été reclassés et rééduqués depuis novembre 1942 ?
 Combien doivent l'être dans les trois prochains mois ?
 Quelles sont les mesures d'apprentissage systématique ?
 A-t-on préparé des mesures de reclassement ?

5°) Mesures propres à augmenter la production

Quel pourcentage de l'effectif travaille au salaire horaire ? Aux pièces ?
 Autres modes ?
 Raisons s'opposant à l'établissement du salaire aux pièces ?
 Quelles sont les mesures techniques prévues pour améliorer les cadences ?

6°) Production et état des commandes.

Quelle est votre (vos) fabrication ?
 Parmi l'ensemble des commandes, distinguez en % :
 - les commandes de la Wehrmacht
 - les autres commandes allemandes
 - les commandes françaises d'importance vitale
 - les autres productions civiles
 A quel pourcentage la capacité de production est-elle utilisée ?

7°) Besoins de main-d'œuvre

Besoins immédiats : dont ouvriers qualifiés
 " manoeuvres
 " femmes
 Besoins dans les 3 prochains mois : dont ouvriers qualifiés
 " manoeuvres
 " femmes

Quelles mesures intérieures sont prises pour compenser les besoins (augmentation de la durée du travail, main-d'œuvre féminine, éducation de spécialistes, méthodes de travail particulières, salaires aux pièces).

Date et Signature du Directeur.

Annexe II -

Industrie: Eisen- und Stahlwerke

Ind. Renault

Société du Carburateur Zenith, 10, rue Daubigny, 2^e étage, Lyon (Rhône)

Belegschaft: Mai 1940 382 Arbeiter z. T. ST

Die Firma fertigt Vergaser aller Art für Auto-
motore- und Flugmotore. Der Produktionsgang ist
durch den Krieg kaum verändert.
Hervorgehoben wurde die Fertigung von Ersatz-
vergasern für Holzkohlengasmaschinen für Kraft-
fahrzeuge.

Kriegsfertigung: Für die Luftwaffe:

83% der Kriegsfertigung

Zenith 42 D.C.J. für Motore Saimeo 9 NC
" 50 D.C.J. " " " " 9 AB
Stromberg 60 J.G.B.S. " " Renault 6 C
" 125 R.G.S.L. II " Gnome z Rhone 14 X
Solex 56 S.V.C. " Hispano-Suiza 12 Y

Für das Heer:

Vergaser für Kampfwagen Motoren
Zenith 36/42 " " für kleine Renault-Kampfwagen
" 70 AB " " grosse " "
Ausserdem werden noch verschiedene andere Ver-
gasertypen gefertigt:
Type 50 AB, 50 MA, 80 RGSL, 80 ZA, 90 P, 95 G,
125 G, 125 GBA, 125 RGSL, und 80 FFI (letztere
für Flugmotore Hispano-Suiza 14 AB)

Vorräte in
Kriegsunternehmungen:

Für die Luftwaffe:

Vergaser für Motorvergasern:

vollständige Typen insgesamt 2 520 Stück.

Vergaser Hauptteile mit Vergasergehäuse, Gehäusehauptteil, Gehäusedeckel, Oberteil, Unterteil, insgesamt 12 009 Teile.

Für das Heer:

vollständige Vergaser insgesamt 568 Stück.

Vergaser Hauptteile, wie Oberteile, Schwimmgewölbe, Düsenstock, Oberteil und Unterteil insgesamt 4 074 Stück.

Ferner sind vorhanden Vergaser-Nebenteile insgesamt fertig 2 568 176 und halbfertig 425.613.

Maschinen und
Einrichtungen:

Keine Rüstungsspezialmaschinen. Die vorhandenen Spezialmaschinen dienen auch der Friedensfertigung von Vergasern.

Vorhandenen Spezial-Vorrichtungen 532 Stück.

Spezial-Werkzeuge 1 294 Stück

Lehren 594 Stück

Getroffene Entscheidungen:

Die fertigen Vergaser und die fertigen Hauptteile sind zu stockieren.

Die nichtfertigen Hauptteile für Stromberg und Zenith sind ebenfalls zu stockieren.

Die übrigen nicht fertigen Hauptteile sind einzuschmelzen.

Von den Vergasernebenteilen sind die Teile, die als häufig gebrauchte Ersatzteile anzusprechen sind, zu stockieren. Die übrigen Teile sind zu vernichten.

Bis zum 27.11.40 ist von der Firma zu melden, in welcher Zeit die Teile eingeschmolzen werden können. Die Abrechnung mit der S.F.J. ist bis 20.11. zu regeln.

Die Vorrichtungen und Spezialwerkzeuge und Lehren sind stockiert und werden plombiert werden.

Sämtliches aufgeführtes Gerät ist in einem grossen Raum stockiert. Die zu verschrottenden Teile werden aussortiert, sodass dann die Plombierung vorgenommen werden kann.

Durchführungen: ./.

Bemerkungen:

Bemerkenswert sind die Spezialmaschinen zum Bohren der Vergaserdüsen. Die Prüfeinrichtungen für die Leistung der Vergaser sind auf Grund jahrelanger Erfahrungen gebaut. Eine ganz neue Einrichtung ermöglicht es, das Verhalten der Vergaser in höheren Luftschichten, also bei

Unterdrücken und niedrigen Temperaturen zu prüfen.
Die Firma verfügt über jahrelange Erfahrung und wird durch Direktor Léblanc vorzüglich geleitet. Der Arbeiterstamm macht einen guten und zufriedenen Eindruck. Der Generaldirektor Soubeyran ist offensichtlich bereit, deutsche Aufträge entgegenzunehmen. Die Firma bittet für die Zweiggesellschaft in Turin arbeiten zu dürfen. Zu diesem Zweck möchte die Firma Spritzguss und andere Betriebsmittel aus dem besetzten Gebiet beziehen.

Die Fabrik arbeitet noch an einem Auftrag für die Industria Aeronautica Romana in Rumänien. Es handelt sich um 480 Vergaser Type Stromberg 13 RGS1 für Flugmotore Dnome und Rhône 14 K II C 32. Es handelt sich also um einen Kriegsauftrag.

Fernmündlich vernahm Zenith von dem Luftattaché in Vichy, dass der Auftrag aufrecht erhalten würde, und dass die Genehmigung einer deutschen Dienststelle vorläge. Am 14.9.40 bat Zenith um Bestätigung der fernmündlichen Mitteilung, die bis heute noch nicht erfolgte. Am 9.10. wurde Zenith geraten, bei K.K.(Rü) II einen Antrag auf Genehmigung der Fertigung für Rumänien einzureichen. Am 6.11.1940 hatte die K.K.(Rü) II noch keinen Antrag erhalten. Es wurde deshalb angeordnet, die Fabrikation für Rumänien zu stoppen, wenn nicht bis zum 10.11.40 eine Genehmigung einer massgebenden deutschen Dienststelle vorliegt.